

**RCS : AVIGNON**  
**Code greffe : 8401**

Documents comptables

**REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

**Numéro de gestion : 2005 B 40039**  
**Numéro SIREN : 480 416 239**  
**Nom ou dénomination : AMK**

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2019 sous le numéro de dépôt 14023

# Greffe du tribunal de commerce d'Avignon



## Documents comptables déposés en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 04/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/14023

### Déposant :

Nom/dénomination : AMK

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 480 416 239

N° gestion : 2005 B 40039



*P*

Désignation de l'entreprise : SARL ALLIANCE TAXIS			Néant			
Adresse de l'entreprise : 659 CHE CHEMIN SAINT ROCH 84200 CARPENTRAS						
Numéro SIRET* : 48041623900048						
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12			Durée de l'exercice précédent* : 12			
			Ex. N-1 clos le : 31/12/2016			
			Exercice N, clos le : 31/12/2017			
<b>ACTIF</b>			Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010	68 600	012	68 600	68 600
M	Incorporelles - Autres*	014	530	016	530	
M	Immobilisations corporelles*	028	22 016	030	22 016	-0
	Immobilisations financières* (1)	040	359	042	359	359
Total I (5)		044	91 505	048	22 546	68 959
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052		
I	- Marchandises*	060		062		
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066		
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	304	070	304	1 124
U	(2) - Autres* (3)	072	33 523	074	33 523	13 002
L	Valeurs mobilières de placement	080	6 000	082	6 000	26 000
A	Disponibilités	084		086		
N	Charges constatées d'avance*	092	546	094	546	575
T	Total II	096	40 374	098	40 374	40 702
Total général ( I + II )		110	131 878	112	22 546	109 661

<b>PASSIF</b>			Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K	Capital social ou individuel*	120	7 500	7 500
	Ecart de réévaluation	124		
P	Réserve légale	126	750	750
R	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131 )	132	88 290	104 947
P	Report à nouveau	134		
R	Résultat de l'exercice	136	1 982	-16 657
E	Provisions réglementées	140		
S	Total I	142	98 522	96 540
Provisions pour risques et charges		Total II	154	
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156	4 995	5 013
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	3 280	5 011
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 1 023 )	172	2 536	3 097
E	Produits constatés d'avance	174		
S	Total III	176	10 811	13 121
Total général ( I + II + III )		180	109 333	109 661

R	(1) Dont immobilisations financières	193	359	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
E	à moins d'un an				
N	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
V			(5)		
I	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184

\* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

- 2 019, 2019

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC



		Néant		*	
Désignation de l'entreprise :		SARL ALLIANCE TAXIS			
A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
		31/12/2017		31/12/2016	
P	Ventes de marchandises*		210		
R	Production vendue biens		214		
	Production vendue services*		218	63 318	56 525
D	Production stockées* (variatio stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)		222		
	Production immobilisée*		224		
E	Subventions d'exploitation reçues		226		
X	Autres produits		230	1 640	3 262
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	64 958	59 787
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234		
H	Variation de stock (marchandises)*		236		
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)		238	5 623	6 222
R	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*		240		
	Autres charges externes* (dont crédit bail :		242	27 098	27 532
E	- mobilier 6 556 - immobilier )				
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243	244	768	972
	768 )				
	Rémunérations du personnel*		250	27 453	30 649
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	1 590	2 466
X	Dotations aux amortissements*		254		903
P	Dotations aux provisions		256		
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. ciales étranger)	259	262		25
	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	62 532	68 771
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	2 426	-8 983
	Produits financiers (III)		280	142	573
D	Produits exceptionnels (IV)		290		15 148
I	Charges financières (V)		294	541	656
V	Charges exceptionnelles (VI)		300	45	22 738
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 o	347			
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.3	348			
S	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306		
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	1 982	-16 657
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2		312	1 982 314
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles		318		
I	Provisions non déductibles*		322		
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324		
T	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	45	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		251		
	Part de loyers dispensé de réintégration	249			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprises nouvelles (44 soixies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 a)	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127
Zone revitalisation rurales (44 quindécies)	136	Bassins d'emploi à redynamiser	981	Pôle de compétitivité hors CICE	980
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 soixies A)	989		
Dont : ZFA (44 quaterdecies)	345	Dont : investissements outre-mer	344	Dont : créance due au report en arrière du déficit*	346
Deduct. exception. (art 39 decies)					
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS		Bénéf. col.1, Déficit col.2		352	2 027 354
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)		356		
E	Déficits antérieurs reportables *	dont imputés/résultat :		360	2 027







I		IMMOBILISATIONS								
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial	400	68 600	402		404		408	68 600		
Autres immob incorp.	410	530	412		414		416	530		
I Terrains	420		422		424		428			
M Constructions	430		432		434		438			
M Inst. tech. mat. out	440		442		444		448			
C Inst. gén. agenc.	450	1 081	452		454		456	1 081		
Mat. de transport	460	20 441	462		464		468	20 441		
R Autres immos corp.	470	494	472		474		476	494		
Immob. financières	480	359	482		484		488	359		
<b>TOTAL</b>	<b>480</b>	<b>91 505</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>91 505</b>		

  

II		AMORTISSEMENTS							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux éts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	500	530	502		504		506	530	
I Terrains	510		512		514		516		
M Constructions	520		522		524		526		
M Installations techn., mat. & out. ind.	530		532		534		536		
C Inst. générales, agencs divers	540	1 081	542		544		548	1 081	
Matériel de transport	550	20 441	552		554		556	20 441	
R Autres immobilisations corporelles	560	494	562		564		568	494	
<b>TOTAL</b>	<b>570</b>	<b>22 546</b>	<b>572</b>		<b>574</b>		<b>576</b>	<b>22 546</b>	

  

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	
		9	10	11	12	13	14	15	16	
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme				
					5	19 %	15% ou 12,8%	0 %		
1						6	7	8		
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>		

  

Plus-values taxables à 19%	579	Régularisations *	590
Résultat net de la concession et de la sous-concession de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies).			
<b>TOTAL 596</b>			

\* Des explications concernant cette rubrique sont demandées dans le cadre 2033.



Désignation de l'entreprise : SARL ALLIANCE TAXIS				Néant :					
<b>1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provis. réglemt.	610		612		614		616	
	Provisions pour risques et charges	620		622		624		626	
	Provisions pour dépréciation	630		632		634		636	
	Sur immobilisations	640		642		644		646	
	Sur stocks et en cours	650		652		654		656	
	Sur clients et cptes rattach.	660		662		664		666	
	Autres prov. pour dépréc.	680		682		684		686	
TOTAL									

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
		Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Immos. incorporelles	700		705		1	Indemn. congés payés, charges...	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. Techn. Mat & Out	730		735		4		
Inst. Génér. Agenc. Div	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autre immos. corpor.	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter lig.322 N°2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES			III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	16 441	Résultat déficitaire résultant de l'article 209 C du CGI	995	
Déficits imputés	983	2 027	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209 C du CGI)	996	
Déficits reportables	984	14 414	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice	860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice	129	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	14 414	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et 3211-1 du code des transports)		
				800	

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

VI DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	1 590	Montant de la TVA collectée	374	6 332
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 029
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre					



## VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

Désignation de l'entreprise : SARL ALLIANCE TAXIS		Néant : <input checked="" type="checkbox"/> **	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017	
		Durée en nombre de mois : 12	
<b>I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		0
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		0
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		0
<b>Total 1</b>	<b>106</b>		<b>0</b>
<b>II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		0
Subv. d'exploitation reçues	113		0
Variation positive des stocks	111		0
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		0
<b>Total 2</b>	<b>106</b>		<b>0</b>
<b>III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
Achats	121		0
Variation négative des stocks	145		0
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		0
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146		0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150		0
<b>Total 3</b>	<b>152</b>		<b>0</b>
<b>IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE</b>			
Calcul de la valeur ajoutée	<b>Total 1 + Total 2 - Total 3</b>		137
			0
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires N° 1329AC et 1329 DEF)	117		0
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		20	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		22	
Effectifs au sens de la CVAE		23	
Période de référence	du		au
Date de cessation		186	
<b>V - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs</b>			
Effectifs moyens du personnel :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
Attention : il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée			



Exercice ouvert le : 01/01/2017		Régime "simplifié d'imposition" <input checked="" type="checkbox"/> X		Si option pour le régime optionnel de	
et clos le : 31/12/2017		Déclaration de résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/>		ou "réel normal" <input type="checkbox"/> taxation au tonnage <input type="checkbox"/>	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays N°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI) <input type="checkbox"/> Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays <input type="checkbox"/> Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation ci-dessous :					
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société :			Adresse du siège social		
SARL ALLIANCE TAXIS 659 CHE CHEMIN SAINT ROCH  84200 CARPENTRAS					
N° Siret		48041623900048			
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
Dénomination :				N° Siret :	
Adresse :					
<b>B ACTIVITE</b>					
Activités exercées (souligner l'activité principale) :			TRANSPORTS DE VOYAGEURS PAR TAXIS		Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)</b>					
<b>1 Résultat fiscal</b>		Bénéfice imposable au taux de 15 %		DEFICIT (Report de la ligne	
				XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
		Bénéfice imposable au taux de 28 %			
		Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %			
<b>2 Plus-values</b>		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets			
PVLt imposables au taux de 15%		au taux de 15 % (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)			
PVLt imposables		Autres plus-values imposables		Plus-values à LT imposables	
à 19 %		à 19 %		à 0% (art. 238 quinquies)	
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) .</b>					
Ent. nouv. art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entre. innovantes <input type="checkbox"/>		Zone franche urbaine <input type="checkbox"/>	
Ent. nouv. art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité <input type="checkbox"/>	
Sociétés d'invest. immo. cotées <input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>		PME innovantes <input type="checkbox"/>	
				Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :</b>					
productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>		du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>			
<b>D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)</b>					
<b>1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt</b>					
<b>2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outer-Mer, un crédit d'impôt</b>					
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.				Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066	
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)</b>					
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %					
Nom, adresse, téléphone, télécopie :					
- du comptable * : <input checked="" type="checkbox"/> FIDUCIAL EXPERTISE					
Téléphone : 04.90.83.27.87		1660 RTE D'AVIGNON		ZAC AIGUES FRAICHES 2	
		84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE			
- du conseil * : <input type="checkbox"/>					
Téléphone :					
- du C.G.A. :					
n° agrément CGA					
Visa :		CGA/AGA <input type="checkbox"/>		Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	
		A CARPENTRAS		le 11/06/2018	



Désignation de l'entreprise : **SARL ALLIANCE TAXIS**  
et date de clôture de l'exercice: **31/12/2017**

**F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par la société elle-même.	(a)
		- Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)
2	Mt des distribut <sup>o</sup> correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2)		(c)
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées		(d)
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(e)
			(f)
			(g)
			(h)
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		(i)
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7	Montant des revenus répartis (5)	Total (a) à (h)	

**G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES**

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées					
			année du versement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).	
					Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)
MR KUZMIC GERANT 659 CH ST ROCH 84200 CARPENTRAS	750	2017	23 501					

**H DIVERS**

Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Adresses des autres établissements \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter



**EURL ALLIANCE TAXIS**  
**Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée**  
**Au capital de 7 500 euros**  
**Siège social : 659 Chemin Saint Roch**  
**84200 CARPENTRAS**

**RCS AVIGNON 480 416 239**  
**SIRET 480 416 239 00048**

**Texte de la résolution d'affectation du résultat votée par**  
**l'assemblée générale du 29 juin 2018**  
**statuant sur les comptes de l'exercice**  
**arrêtés au 31 décembre 2017**

\* \* \*

L'associé décide d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 1 982 euros de la manière suivante :

Affectation au compte "Autres Réserves" pour 1 982 euros

Le compte Autre Réserves présentera un solde de 90 272 €

L'associé est informé que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code Général des Impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code Général des Impôts peuvent opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire de 21 %. Les conditions d'exercice et limites de cette option lui sont exposés.

L'associé est en outre informé que, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité social, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposable au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais prélevés à la source.

Extrait certifié conforme au P.V. de l'assemblée en date du 29 juin 2018.

le gérant  
M. KUZMIC Michel.

